

Longueuil, le 18 mai 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 13834- Lettre réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 mars dernier, concernant le 525-569, rue Principale à Saint-Amable.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

- 7321-0024100
  1. Autorisation du 200609 (2 pages);
  
- 7330-0063200
  2. Avis d'infraction du 961218 (2 pages);
  3. Autorisation du 920824 (2 pages);
  4. Lettre (plaintes) 4 décembre 1996 (1 page);
  5. Lettre du 3 février 1997 (2 pages);
  6. Lettre du 6 décembre 1996 (1 page);
  7. Rapport de l'inspection du 981211 (7 pages);
  8. R.I. du 961212 (12 pages);
  9. R.I. du 970514 (6 pages);
  
- 7330-0081800
  10. Autorisation du 9771107 (2 pages);
  
- 7610-1147700
  11. Courriel du 20140721 (2 pages);
  12. Télécopie du 20120307 (2 pages);
  13. Télécopie du 20120307 (2 pages);
  14. Télécopie du 20120608 (2 pages);

...2

15. Télécopie du 20120807 (2 pages);
16. Télécopie du 20120820 (2 pages);
17. Télécopie du 20130725 (2 pages);
18. Télécopie du 20130801 (2 pages);
19. Télécopie du 20131025 (2 pages);
20. Télécopie du 201220606 (2 pages).

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 17,86 \$ sont applicables, soit 47 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,65 \$ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 10,21 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 10,21 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Accès à l'information  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Montval  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (4)

Longueuil, le 9 juin 2000

**AUTORISATION**  
(article 32)

Gestion Chagnon & Picard inc.  
525, rue Principale  
Saint-Amable QC J0I 1N0

N/Réf. : G-7321-16-01-0024100  
160005609

Objet : Égout pluvial – rues Bourgeois et Providence

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 29 février 2000, reçue le 10 mars 2000 et dûment complétée le 29 mars 2000, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'une conduite d'égout pluvial d'une longueur de 190 mètres, dans les rues Bourgeois et Providence ;

Les travaux se situent sur le lot 213 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, municipalité de Saint-Amable.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation de **Articles 53-54 de la L.A.D.**, **Articles 53-54 de la L.A.D.**, 29 février 2000, concernant « Approbation du projet "Canalisation de fossé IGA Saint-Amable" »;
- Envoi de **Articles 53-54 de la L.A.D.**, **Articles 23-24 de la L.A.D.**, 2 mai 2000, concernant l'attestation de non-contravention aux règlements municipaux;



**AUTORISATION**  
**(article 32)**

---

- 2 -

N/Réf. : 7321-16-01-0024100  
160005609

Le 9 juin 2000

- La révision A1 du plan M01/1, daté du 26 janvier 2000, de même que le cahier des clauses administratives et techniques particulières, du dossier 2000005.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le Ministre,



PR/GF/gf

Pierre Robert  
Directeur régional de la Montérégie  
Par intérim



CERTIFIÉ

Longueuil, le 18 décembre 1996

AVIS D'INFRACTION

Gestion Chagnon et Picard Inc  
2364, rue Richelieu  
Bélœil, QC J3G 2C9

N/Réf. : G-7330-16-01-0062<sup>31</sup>300

OBJET : Rejet d'eaux usées aux Lots P-213-46 et P-213-47 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, à la municipalité de Saint-Amable.

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite à des inspections effectuées les 12 et 13 décembre 1996 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation à la loi et au règlement:

- Rejet d'eaux usées dans l'environnement provenant de l'installation septique desservant le Centre commercial Saint-Amable localisé au 525 rue Principale, à la municipalité de Saint-Amable.
- Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.O., Q-2)  
. article 20

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 31 janvier 1997.

De plus, nous vous demandons de cesser tous les rejets d'eaux usées dans l'environnement provenant de l'installation septique desservant le Centre commercial Saint-Amable localisé au 525 rue Principale, à la municipalité de Saint-Amable.

...2



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf.: G-7330-16-01-0062300

Le 18 décembre 1996

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Roger D'Astous au (514) 928-7607.

A défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.



Gilles Bernier, ing.  
Chef du Service agricole et municipal

GB/rd

Longueuil, le 24 août 1992

Monsieur Raphaël Picard, président  
Gestion Chagnon-Picard  
5310, rue Joncaire  
Saint Hyacinthe (Québec)  
J2S 3W9

**Objet : Autorisation**  
**Installation septique «Centre commercial Saint Amable»**  
**N/D : G-7330 C6 01-0063200**

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement et soumise en votre nom le 25 mai 1992 par Coutu, Lamoureux, Samson et Ass., je vous informe qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci dessous.

Le projet consiste en la construction d'une installation septique pour desservir le centre commercial de Saint Amable, situé sur les lots 213 46 et 213 47.

Les travaux autorisés par les présentes peuvent être décrits sommairement comme suit :

#### INSTALLATION SEPTIQUE

Mise en place d'une fosse septique modèle [Articles 23-24 de la] de [Articles 23-24 de la L.A.D.], ayant une capacité effective de 12,41 m<sup>3</sup>.

Construction d'un poste de pompage d'un volume effectif de 294,3 litres et qui sera équipé de 2 pompes submersibles de 0,5 HP pouvant debiter 2,5 l/s sous une tête de 11,3 m.

Construction d'un champ d'épuration hors sol, comprenant 10 rangées de tuyau perforé de 75 mm de diamètre et de 9,45 m de longueur, espacée de 1,2 m centre à centre.

Le tout tel que représenté aux plans no 91203, M 1/10, en date de mai 1992, révisé le 1er juin 1992 et M 4/10, en date de mai 1992, révisé le 13 mai 1992.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute Loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La Direction régionale du Ministère devra être avisée de la date du début des travaux et lorsque des essais seront réalisés, une copie des résultats devra nous être transmise dans les meilleurs délais après leur réalisation et suivant les tableaux prévus à cette fin à la directive 004.

Une attestation de conformité montrant que les travaux ont été exécutés selon la présente autorisation devra être produite par le consultant après l'acceptation provisoire des travaux.

...2

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute Loi et de tout règlement et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont, dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le ministre de l'Environnement,



Mario Fontaine  
Directeur régional de la Montérégie

NT/mm

c.c. M. Robert Lamoureux, ing.



**Municipalité  
de Saint-Amable**

MEF - Montérégie  
10 DEC. 1996  
Agricole et Municipal

Saint-Amable, le 4 décembre 1996

Ministère de l'Environnement et  
de la Faune du Québec  
Direction générale de la Montérégie  
201, place Charles Lemoyne  
Bureau 2.05, 2e étage  
Longueuil (Québec)  
J4K 1T5

OBJET: V/D G-7330-C6-01-0063200  
installations septiques  
525, Principale

À l'attention de: Monsieur Gilles Bernier  
Chef de Service agricole et municipal

Monsieur,

Il nous a été permis de constater suite à certaines plaintes que les installations septiques du 525, Principale, Saint-Amable (centre commercial Carrefour Bourgeois) étaient défectueuses et s'écoulaient directement au fossé.

Selon l'autorisation G-7330-C6-01-0063200 émise le 24 août 1992, celles-ci relèvent de votre compétence.

Espérant, une fois de plus votre collaboration dans ce dossier, recevez, Monsieur Bernier, mes salutations.

Articles 53-54 de la L.A.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Inspecteur Municipal  
Saint-Amable



Longueuil, le 3 février 1997

Gestion Chagnon et Picard Inc  
2364, rue Richelieu  
Bélœil, QC J3G 2C9

N/Référence : G-7330-16-01-0063200

OBJET : Rejet d'eaux usées aux Lots P-213-46 et P-213-47 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, à la municipalité de Saint-Amable.

---

Mesdames,  
Messieurs,

Nous n'avons toujours pas reçu le plan des correctifs exigé, suite à notre avis d'infraction du 18 décembre 1996, relativement au sujet mentionné en rubrique.

Ainsi, nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires afin de nous présenter le plan des correctifs demandé, d'ici le 21 février prochain.

De plus, nous vous demandons de cesser tous les rejets d'eaux usées dans l'environnement provenant de l'installation septique desservant le bâtiment localisé au 525 rue Principale, à la municipalité de Saint-Amable.

Nous vous rappelons que les travaux correctifs à être éventuellement réalisés pour corriger vos problèmes d'installation septique sont susceptibles d'être soumis à l'obtention préalable d'une autorisation émise en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement.

À cette fin, les plans et devis des travaux à être réalisés devront nous être soumis préalablement.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Roger D'Astous au (514) 928-7607 poste 256.

...2



N/Réf.: G-7330-16-01-0063200

Le 3 février 1997

À défaut de répondre à nos exigences, nous entreprendrons les mesures nécessaires en vue de faire respecter notre réglementation.

Nous vous informons que le fait de vous conformer à l'"Avis d'infraction" du 18 décembre dernier, ne nous prive pas du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Comptant sur votre collaboration, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Gilles Bernier, ing.  
Chef du Service agricole et municipal

GB/rd



Le 6 décembre 1996

Articles 53-54 de la L.A.D.

Objet : Installations septiques du 525 Principale, Saint Amable

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 4 décembre 1996 relativement au sujet faisant l'objet de la présente.

Votre demande a été confiée à monsieur Roger D'Astous, de la Division contrôle du Service agricole et municipal, que vous pouvez rejoindre au numéro de téléphone (514) 928 7607. Les démarches qui s'imposent seront entreprises dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef de la Division contrôle,

JML/jml

Jean Marc Levesque, T.P.  
Service agricole et municipal



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200  
N/RÉF. : G-7330-16-01-0081800

DATE DE RÉDACTION : Le 13 janvier 1999

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 98/12/11

HEURE : - Arrivée no. 1 : 10H05  
- Départ no. 1 : 11H25

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger D'Astous

. ACCOMPAGNÉ(E) DE : **Articles 53-54 de la L.A.D.**  
460, rue Principale  
Saint-Amable, Qc J0L 1N0  
tél.: (450) 922-4955

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)  
Centre commercial Saint-Amable Gestion Chagnon-Picard Inc  
Lots 213-46 et 213-47 2364, rue Richelieu  
Cadastre, Paroisse de Sainte-Julie BÉLOEIL QC J3G 2C9  
525, rue Principale tél.: (450) 649-2053  
Saint-Amable, Qc J0L 1N0

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [ ] n/a [ ]

NOM / ADRESSE	TÉLÉPHONE
Municipalité de Saint-Amable A/S <b>Articles 53-54 de la L.A.D.</b> 460, rue Charbonneau Saint-Amable, Qc J0L 1N0	tél.: (450) 922-4955

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM / FONCTION	TÉLÉPHONE
	n/a	

PIÈCES ANNEXÉES :	PHOTOS	CROQUIS	PLANS	CARTES
Nombre:	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
		No:	No:	

ÉCHANTILLONS					
[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]	[ ]
EAU	AIR	SOL	FLORE	FAUNE	DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [ ] 1. Photocopie de l'Autorisation datée du 7 novembre 1997 et signée par M. Pierre Robert du Ministère.  
PRÉCISEZ 2. Photocopie du bon de « Cautionnement Concernant l'Exécution du contrat « Projet NO : 562-11-97 GESTION CHAGNON ET PICARD INC.

. BUTS : Vérifier suite aux derniers travaux correctifs s'il y a des rejets des eaux usées et l'état de la nouvelle installation septique au Centre Commercial « Carrefour Bourgeois » situé au 525 rue Principale à la Municipalité de Saint-Amable.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200  
N/RÉF. : G-7330-16-01-0081800

DATE DE RÉDACTION : Le 13 janvier 1999

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors d'une inspections le 11 décembre 1998, au 525 rue Principale à la Municipalité de Saint-Amable, Roger D'Astous a rencontré l'ancien plaignant, M. **Articles 53-54 de la L.A.D.** directeur du Service de l'urbanisme et inspecteur à cette municipalité. Selon **Articles 53-54 de la L.A.D.** ce système a bien fonctionné jusqu'à date et le traitement secondaire (milieu géotextile) a été changé à la fin de l'automne 1998.

Sommairement le "Centre commercial Carrefour Bourgeois" à Saint-Amable est un immeuble spécialisé dans la location de surface pour des magasins et boutiques tels que pharmacie (Famili-prix), alimentation (IGA), etc... C'est le plus grand centre commerciale de la Municipalité de Saint-Amable.

Selon les informations fournies dans la dernière demande de certificat d'autorisation daté du 7 novembre 1997, on retrouve à ce centre commercial une installation septique de type « FIR-géotextile ». La capacité de cette installation septique est de 9,5 mètres cubes par jour.

Cette installation septique se compose :

- d'une fosse septique d'un volume utile de 14,3 mètres cubes,
- de deux (2) pompes submersibles d'une capacité chacune de 1,55 mètre cubes par heure
- de deux (2) préfiltres d'une surface filtrante de 1,6 mètre carré joint directement à la base de chaque pompe
- d'un traitement secondaire d'une dimension de 14,7 par 1,36 mètres, de type « FIR-géotextiles » avec un taux de charge de 500 litres par mètre carré et un réservoir de mélange-dosage d'un volume effectif de 7,5 mètres cubes
- d'un poste de pompage avec deux (2) pompes à turbine verticale
- d'un réservoir d'infiltration suivi de quatre (4) tranchées d'évacuation pour l'infiltration dans le sol.

Le 11 décembre 1998 lors d'une inspection, M. Roger D'Astous n'a pas constaté d'anomalies à cette installation septique. On ne retrouvait pas la présence d'endroits spongieux et des traces des résurgences d'eaux usées près ou au fossé limitrophe de cette propriété sise aux Lots 213-46 et 213-47 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie à la Municipalité de Saint-Amable.

Ainsi le 11 décembre 1998, je n'ai pas retrouvé la présence de signes d'un mauvais fonctionnement de l'installation septique utilisé par les locataires du "Centre Commercial Carrefour Bourgeois", sise au 525 rue Principale de la municipalité de Saint-Amable, aux Lots 213-46 et 213-47 à la Municipalité de Saint-Amable.

Par contre, dans l'autorisation émise le 7 novembre 1997, le consultant s'était engagé à produire un rapport de performance dans les quinze (15) mois suivant l'émission de son autorisation. Un bon de garantie a été produit pour cette installation septique par les firmes **Articles 23-24 de la L.A.D.** » et **Articles 23-24 de la L.A.D.** » de § **Articles 23-24 de la L.A.D.** Selon MM. Robert Tétrault et Gaston Francoeur, ce rapport n'est toujours pas produit et la date charnière est en théorie le 7 février 1999.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200  
N/RÉF. : G-7330-16-01-0081800

DATE DE RÉDACTION : Le 13 janvier 1999

3. CONCLUSION

L'installation septique qui se retrouve à l'arrière du 525 rue Principale situé sur les Lots 213-46 et 217-47, semble conforme et ne provoque plus de rejet d'eaux usées dans l'environnement.

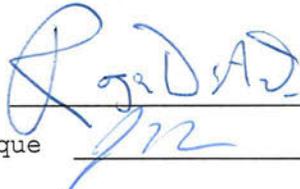
La compagnie "Gestion Chagnon-Picard Inc", propriétaire du "Centre Commercial Carrefour Bourgeois", des bâtiments et des terrains (Lots 213-46 et 213-47) à la Municipalité de Saint-Amable ne contrevient plus à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q. c. Q-2)

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier « Avis d'infraction » daté 3 février 1997 concernant les rejets d'eaux usées dans l'environnement causé par l'installation septique du "Centre Commercial Carrefour Bourgeois", (Lots 213-46 et 213-47) à la Municipalité de Saint-Amable.

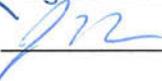
5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Roger D'Astous



DATE : Le 13 janvier 1999

- VÉRIFIÉ PAR : Jean-Marc Levesque



DATE : 99-01-15

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Fermeture d'A.I.

ANNEXE



Longueuil, le 7 novembre 1997

**AUTORISATION**  
**(article 32)**

---

Gestion Chagnon et Picard inc.  
525, rue Principale  
Saint-Amable QC J0L 1N0

N/Réf. : G-7330-16-01-0081800  
1144286

Objet : Traitement des eaux usées pour un centre commercial

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 12 septembre 1997, reçue le 15 septembre 1997 et complétée le 7 novembre 1997, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R. Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'une installation septique comprenant un élément épurateur de type filtre intermittent à recirculation à base de textile d'une dimension de 14,7 m par 1,36 m, de quatre tranchées d'évacuation avec chambres d'infiltration et d'un réservoir de mélange et de dosage;

Les travaux se situent sur une partie du lot 213, cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, municipalité de Saint-Amable, municipalité régionale de comté Lajemmerais.

**AUTORISATION**  
**(article 32)**

---

-2-

N/Réf. : G-7330-16-01-0081800  
1144286

Le 7 novembre 1997

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plans 80-9770-1 à 80-9770-3, "Réfection du système de traitement des eaux usées", Gestion Chagnon et Picard inc., Articles 23-24 de la L.A.D.  
Articles 23-24 de la L.A.D., signés et scellés par Articles 53-54 de la L.A.D.  
Articles 53-54 de la L.A.D., M. ing., 3 septembre 1997;
- Demande d'autorisation de Articles 53-54 de la L.A.D., M. ing.,  
Articles 23-24 de la L.A.D., concernant le traitement des eaux usées pour un centre commercial;
- Lettre de Articles 53-54 de la L.A.D., M. ing., Articles 23-24 de la L.A.D.,  
15 octobre 1997, adressée au MEF, concernant le projet de traitement des eaux usées;
- Document par télécopieur, 8 pages, envoyé par Articles 53-54 de la L.A.D.  
Articles 53-54 de la L.A.D. ing. M.Sc.A., Articles 23-24 de la L.A.D.,  
concernant les engagements;
- Document par télécopieur, 2 pages, envoyé par Articles 53-54 de la L.A.D.  
Articles 53-54 de la L.A.D. ing. M.Sc.A., Articles 23-24 de la L.A.D., 6 novembre 1997,  
concernant les caractéristiques du système de traitement;
- Lettre de Articles 53-54 de la L.A.D., ing., M. ing., Articles 23-24 de la L.A.D.,  
7 novembre 1997, adressée au MEF, concernant les engagements du propriétaire et la garantie au projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Robert  
Directeur régional par intérim  
de la Montérégie

PR/SP/sp

Articles 23-24 de la L.A.D.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200

DATE DE RÉDACTION : Le 18 décembre 1996

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 96/12/12

Visite #1 HEURE : - Arrivée no. 1 : 10h05  
- Départ no. 1 : 11h25

. DATE D'INSPECTION : 96/12/13

Visite #2 HEURE : - Arrivée no. ~~82~~: 10h15  
- Départ no. ~~82~~: 11h05

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Roger D'Astous

. ACCOMPAGNÉ(E) DE : **Articles 53-54 de la L.A.D.**  
460, rue Principale  
Saint-Amable, Qc J0L 1N0  
tél.: (514) 922-4955

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)

Centre commercial Saint-Amable Gestion Chagnon-Picard Inc  
Lots 213-46 et 213-47 2364, rue Richelieu  
Cadastre, Paroisse de Sainte-Julie Bélœil QC J3G 2C9  
525, rue Principale tél.: (514) 249-2053  
Saint-Amable, Qc J0L 1N0 *M. R & PHAEL PICARD*

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ X ] non [ ] n/a [ ]

NOM / ADRESSE TÉLÉPHONE

Municipalité de Saint-Amable tél.: (514) 922-4955  
**Articles 53-54 de la L.A.D.**  
460, rue Charbonneau  
Saint-Amable, Qc J0L 1N0

NOM / FONCTION TÉLÉPHONE

. PERSONNES RENCONTRÉES : n/a

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ X ] CROQUIS [ X ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre: 9 1 No: No:

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. Photocopie d'une partie de la carte routière de la municipalité de Saint-Amable  
PRÉCISEZ 2. Photocopie d'une partie de la matrice graphique des Lots 213-46 et 213-47 Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie à Saint-Amable  
3. Photocopie d'une partie de l'unité d'évaluation municipale du 525, rue Principale à la municipalité de Saint-Amable

. BUTS : Vérifier si il y a des rejets des eaux usée au Centre Commercial Carrefour Bourgeois situé au 525 rue Principale à Saint-Amable.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200

DATE DE RÉDACTION : Le 18 décembre 1996

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors des inspections du 12 et 13 décembre dernier, au 525 rue Principale à la municipalité de Saint-Amable, Roger D'Astous a rencontré le plaignant, Articles 53-54 de la L.A.D. directeur du Service de l'urbanisme et inspecteur à cette municipalité.

En résumé selon les informations dans le dossier et à la municipalité, le "Centre commercial Saint-Amable (Carrefour Bourgeois) est un immeuble spécialisé dans la location de surface pour des magasins et boutiques tels que pharmacie (Famili-prix), alimentation (IGA) etc.. On retrouve à ce centre commercial une installation septique d'une capacité de 11100 litres par jour. Cette installation septique se compose d'une fosse septique de 12,41 mètres cubes, un poste de pompage d'un volume effectif 294.3 litres avec deux (2) pompes submersibles de 0,5 HP d'une capacité de 2,5 litres par seconde à 11,3 mètre de tête et d'un élément épurateur hors-sol d'une superficie de 115,24 mètres carrés (voir les photographies no. 1, no. 2, no. 3, no. 4, no. 6 et le schéma).

Les 12 et 13 décembre 1996, M. Roger D'Astous a constaté certaines anomalies lors de l'inspection de l'installation septique situé aux Lots 213-46 et 213-47 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie à Saint-Amable. Roger D'Astous a constaté la présence d'endroits spongieux et des traces des résurgences d'eaux usées près ou au fossé limitrophe de cette propriété. Des odeurs d'eaux usées septiques était perceptibles et la couleur des eaux usées retrouvées au fossé, nous démontre l'existence d'une contamination par les eaux usées de l'environnement (voir les photographies no. 4, no. 5, no. 7, no. 8, no. 9 et le croquis).

Le traçage de la fosse septique située à l'arrière de l'immeuble (525 rue Principale) a été fait à l'aide de l'ajout d'un colorant (fluorescine cat. no. VW3322-1) directement dans le poste de pompage en présence de Articles 53-54 de la L.A.D., le 12 décembre 1996 à 10h45. Lors des inspections du 13 novembre 1996, la présence de colorant (fluorescine) n'a pas été constaté à la surface ou au fossé des Lots 213-46 et 213-47 de la municipalité de Saint-Amable (voir les photographies no. 4, no. 5, no. 6 et le croquis).

Par contre, le 13 décembre 1996, lors d'une inspection, la présence de colorant (fluorescine) a été constaté par Roger D'Astous et Articles 53-54 de la L.A.D. au fossé limitrophe de la propriété (voir les photographies no. 7, no. 8, no. 9 et le croquis).

Ainsi le 12 et 13 décembre 1996, j'ai retrouvé la présence de signes du mauvais fonctionnement de l'installation septique utilisé par les locataires du Centre commercial Saint-Amable (Carrefour Bourgeois) au 525 rue Principale à la municipalité de Saint-Amable, Lots 213-46 et 213-47 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie à la municipalité de Saint-Amable.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200

DATE DE RÉDACTION : Le 18 décembre 1996

**3. CONCLUSION**

L'installation septique qui se retrouve à l'arrière du 525 rue Principale situé sur les Lots 213-46 et 217-47 est déficiente et provoque des rejets d'eaux usées dans l'environnement.

La compagnie "Gestion Chagnon-Picard Inc", propriétaire du Centre commercial Saint-Amable (Carrefour Bourgeois), des bâtiments et des terrains (Lots 213-46 et 213-47) à la municipalité de Saint-Amable contrevient à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q. c. Q-2)

**4. RECOMMANDATION(S)**

Émettre un avis d'infraction à la compagnie "Gestion Chagnon-Picard Inc", propriétaire du Centre commercial Saint-Amable (Carrefour Bourgeois), des bâtiments et des terrains (Lots 213-46 et 213-47) à la municipalité de Saint-Amable concernant les rejets d'eaux usées dans l'environnement retrouvés au 525 rue Principale à la municipalité de Saint-Amable.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Roger D'Astous Roger D'Astous DATE : Le 18 décembre 1996

- VÉRIFIÉ PAR : Jean-Marc Levesque JM Levesque DATE : 96-12-23

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



Photo #: 1 Date: 94/12/12

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE LATÉRALE  
DU CENTRE COM-  
MERCIAL ST-AMABLE  
ET UNE PARTIE  
DE L'INSTALLATION  
SEPTIQUE



Photo #: 2 Date: 96/12/12

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE LATÉRALE  
DES COUVERCLES  
DE LA FOSSE  
SEPTIQUE AU  
CENTRE COMMERCIAL  
ST-AMABLE



Photo #: 3 Date: 96/12/12

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE LATÉRALE  
DU POSTE DE  
POMPAGE DE  
L'INSTALLATION  
SEPTIQUE ET LE  
BÂTIMENT DE LA MUNICIPALITÉ





Photo #: 4 Date: 96/12/12

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE LATÉRALE  
DU FOSSE LIMITRO-  
PHE À L'INSTALLA-  
TION SEPTIQUE

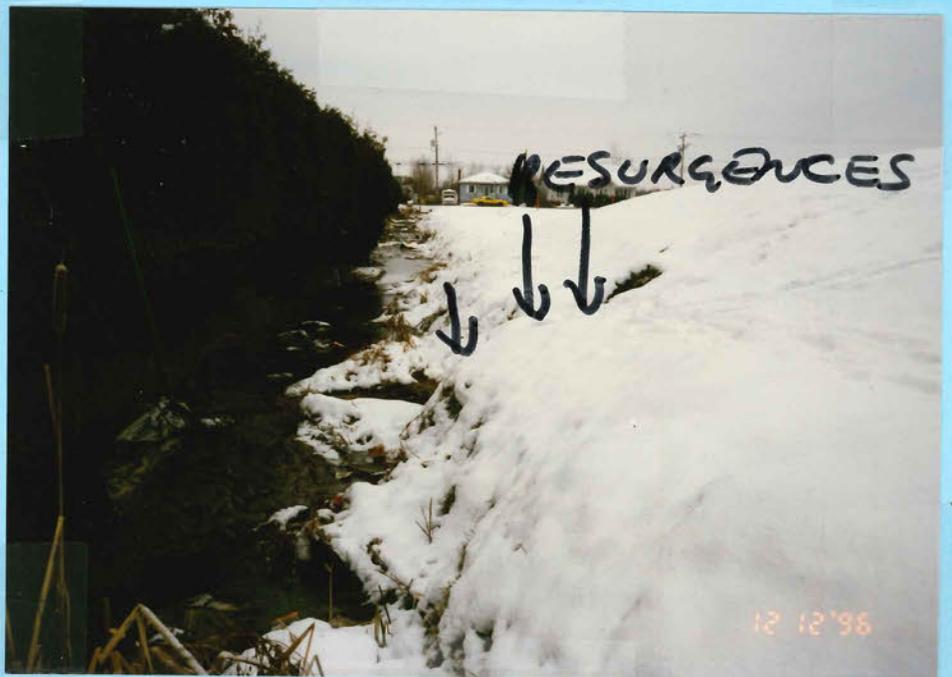


Photo #: 5 Date: 96/12/12

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE DE FACE  
D'UNE RÉSURGENE  
PRÈS DU FOSSE  
LIMITROPHE À  
L'INSTALLATION  
SEPTIQUE



Photo #: 6 Date: 96/12/12

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE DE DESSUS  
DU POSTE POMPAGE  
AVEC L'INJECTION  
DU COLORANT DI-  
RECTEMENT DANS  
LE POSTE DE POMPAGE





Photo #: 7 Date: 94/12/13

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE LATÉRALE  
DU FOSSE LIMITRO-  
PHE ET DE LA  
PRÉSENCE DE  
COLOKANT AU  
FOSSE



Photo #: 8 Date: 94/12/13

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE LATÉRALE  
DU FOSSE LIMITRO-  
PHE AVEC PRÉ-  
SENCE DE COLO-  
KANT



Photo #: 9 Date: 96/12/13

Identification : LOTS  
P-213-46 + P-213-47

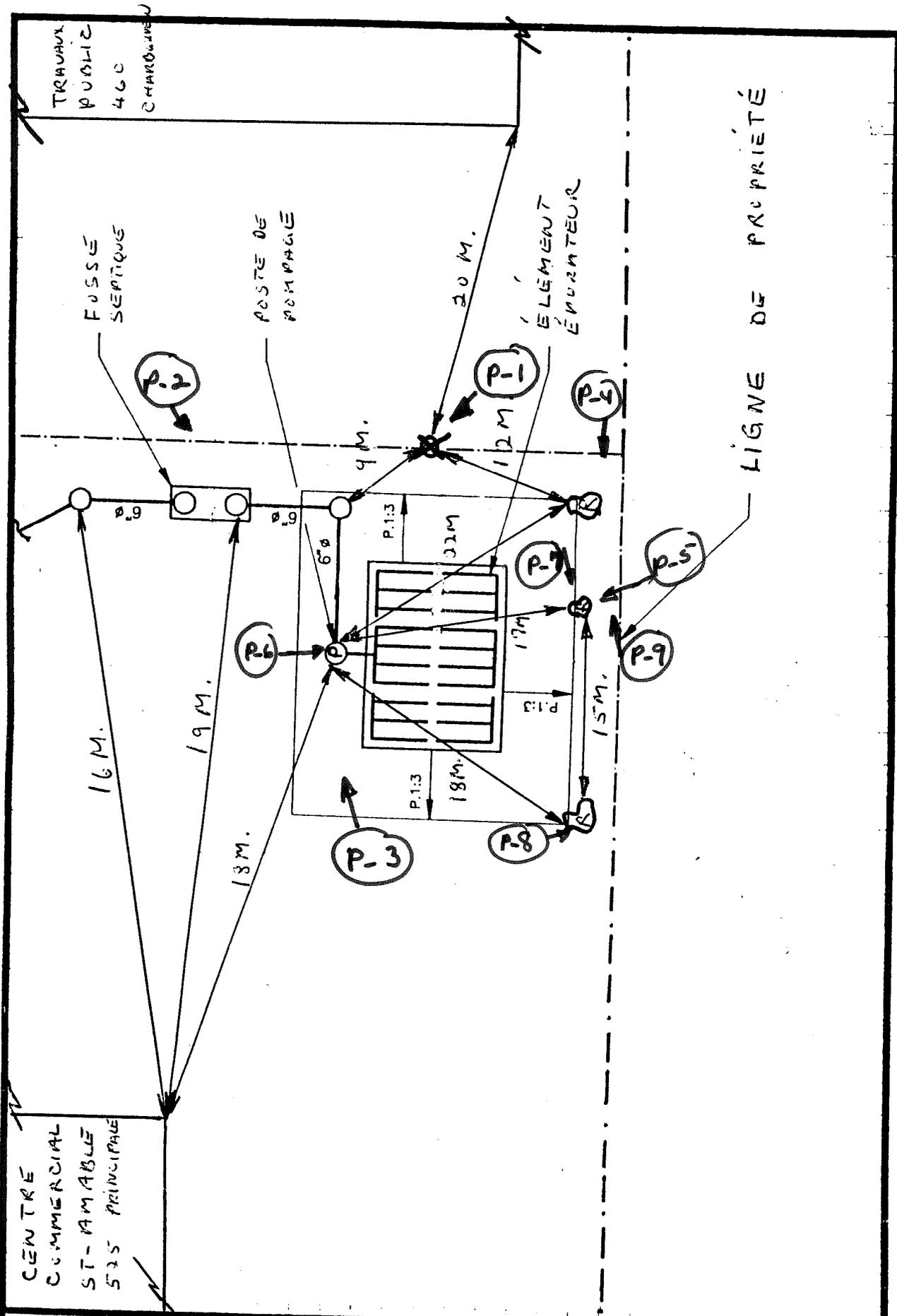
Municipalité: ST-AMABLE

Note: VUE LATÉRALE  
DU FOSSE LIM-  
TROPHE AVEC  
PRÉSENCE DE  
COLOKANT



# CROQUIS

7/7



Croquis dessiné par :

NOM : DIASTOUS ROGER

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_

N/RÉF. : 7330-0063200

LIEU : LOT 213-46 ET 213-47

SECTEUR : ST-AMABLE

\*NOTE : SANS ÉCHELLE

LÉGENDE :

⊗ = POTTEAU ÉLECTRIQUE

⊙ = RÉSURGENCE

⊖ = POSTE DE POMPAGE

(P-H) = PHOTOGRAPHIE NO. ?

UNITÉ D'ÉVALUATION ET PROPRIÉTAIRE				*61 VALEUR		*62 RÉPARTITION FISCALE					
*00 CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION J MISE À JOUR — N LOGEMENTS — P AUTRES LOCAUX — E ÉTAGES — T TYPE — C CLASSE — R SURTAXE — U UTILISATION				CODES		CODES D'IMPOSABILITÉ		PARTIE D'IMMEUBLE		TERRAIN	
*72 ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION *73 DONNÉES DU RÔLE ANTERIEUR *75 NOM ET ADRESSE POSTALE DU PROPRIÉTAIRE — A NO COPROPRIÉTAIRE				1 - DÉPÔT DU RÔLE 2 - TENUE À JOUR 3 - BUR. DE REVISION 4 - COUR		1 - IMPOSABLE 2 - NON IMPOSABLE 3 - EXEMPTION PRESBYTÈRE 4 - EXEMPTION B.O.F.		1 - TERRAIN 2 - BÂTIMENT 3 - IMMEUBLE			
*79 TERRAIN FRONT — PROFONDEUR — SUPERFICIE — V UNITÉ DE VOIS. — U UTILISATION OPTIMALE OU PROBABLE — D ZONAGE AGRICOLE — Z SUPERFICIE ZONÉE				DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR		SOURCE LEGISLATIVE		MONTANT		PI IMP	
MATRI- CULE	59015	1955-84-9891			LOI	ARTICLE	AL-PAR				
*00	J1 N 1 P E I T2 C5 1987 1987 R U1000B L			1	97 01 01						
*72	378 RUE BOURGEOIS			VALEUR							
*73	B 73300 T 21700 I 95000			T	21700						
N	GEMME CHARLES M.			B	73300						
N	DALPE NICOLE MME			I	95000						
R	378 RUE BOURGEOIS										
*75	ST-AMABLE QUEBEC										
M	# Enr : 00278398										
C	CHAUFFEUR										
P	H: JOL 1NO										
*79	F 26.70 Metre p										
				TYPE POSS./ OCCUP.		CAT. IMP. SCOLAIRE		DATE D'INSCRIPTION AU RÔLE		UNITÉ D'ÉVALUATION QUI PEUT ÊTRE ASSUJETTIE À LA SURTAXE SUR LES TERRAINS VAGUES	
				T 1		SC		D95-01-09		NON VALEUR TOTALE IMPOSABLE POUR FMS SCOLAIRES D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE	
				S		1500.010 Metre F 1y0088 u1000		DO Z			
MATRI- CULE	59015	1955-85-4357			CODE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR					
*00	J1 N P E I T C R U9100B L			1	97 01 01						
*72	RUE PRINCIPALE			VALEUR							
*73	B 0 T 56800 I 56800			T	56800						
N	INVESTISSEMENTS SER-VAIN INC			B	56800						
N	A 001			I	56800						
R	510 RUE PRINCIPALE										
*75	ST-AMABLE QUEBEC										
M	A-S JEAN-CLAUDE DALPE										
C	# Enr : 00231067										
P	H: JOL 1NO										
*79	F 47.55 Metre p										
				TYPE POSS./ OCCUP.		CAT. IMP. SCOLAIRE		DATE D'INSCRIPTION AU RÔLE		UNITÉ D'ÉVALUATION QUI PEUT ÊTRE ASSUJETTIE À LA SURTAXE SUR LES TERRAINS VAGUES	
				T 1		SN		D92-01-09		NON VALEUR TOTALE IMPOSABLE POUR FMS SCOLAIRES D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE	
				S		5407.500 Metre F 1y0004 u		DO Z			
MATRI- CULE	59015	1955-85-7709			CODE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR					
*00	J1 N P E I T C R U9100B L			1	97 01 01						
*72	RUE BOURGEOIS			VALEUR							
*73	B 0 T 22000 I 22000			T	22000						
N	INVESTISSEMENTS SER-VAIN INC			B	22000						
N	A 001			I	22000						
R	510 RUE PRINCIPALE										
*75	ST-AMABLE QUEBEC										
M	# Enr : 00231067										
C	ATT JEAN-CLAUDE DALPE										
P	H: JOL 1NO										
*79	F 27.10 Metre p										
				TYPE POSS./ OCCUP.		CAT. IMP. SCOLAIRE		DATE D'INSCRIPTION AU RÔLE		UNITÉ D'ÉVALUATION QUI PEUT ÊTRE ASSUJETTIE À LA SURTAXE SUR LES TERRAINS VAGUES	
				T 1		SN		D89-11-17		NON VALEUR TOTALE IMPOSABLE POUR FMS SCOLAIRES D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE	
				S		1516.200 Metre F 1y0088 u9100		DO Z			
MATRI- CULE	59015	1955-86-0693			CODE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR					
*00	J1 N P 10 E I T2 C5 1992 1992 R10 U5410B L			1	97 01 01						
*72	525 553 RUE PRINCIPALE			VALEUR							
*73	B 2471100 T 207000 I 2678100			T	207000						
N	GESTION CHAGNON & PICARD INC			B	2471100						
N	A 001			I	2678100						
R	525 RUE PRINCIPALE										
*75	ST-AMABLE QUEBEC										
M	# Enr : 00234454										
C	H: JOL 1NO										
P	F 148.63 Metre p										
*79	134.49 Metre s										
				TYPE POSS./ OCCUP.		CAT. IMP. SCOLAIRE		DATE D'INSCRIPTION AU RÔLE		UNITÉ D'ÉVALUATION QUI PEUT ÊTRE ASSUJETTIE À LA SURTAXE SUR LES TERRAINS VAGUES	
				T 1		SN		D92-04-23		NON VALEUR TOTALE IMPOSABLE POUR FMS SCOLAIRES D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE	
				S		20801.600 Metre F v0005 u		DO Z			

1955-84-9891  
PC=SJ RG=  
001 213-24 S= 1500.010ME

1955-85-4357  
PC=SJ RG=  
001 213-64 S= 5407.500ME

1955-85-7709  
PC=SJ RG=  
001 213-31 S= 1516.200ME

1955-86-0693  
PC=SJ RG=  
001 213-63 S= 20801.600ME

DOSSIER NO: 2947-8948 DERNIERE INFORMATION EN DATE DU: 92-02  
GROUPE JUR.: LOI SUR LES COMPAGNIES - PARTIE 1A

NOM DE L'ENTREPRISE  
GESTION CHAGNON ET PICARD  
INC.

DATE DE CONSTITUTION : 1992-02-04  
NOMBRE D'ETABLISSEMENT(S): 00000

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL  
5310, RUE JONCAIRE  
ST-HYACINTHE  
CODE POSTAL : J2S 3W9

ETAT : ACTIF  
DATE DE L'ETAT: 92-02-04  
DERNIER RAPPORT TRAITE EN DATE DU 94-01  
NOMBRE D'EMPLOYES AU QUEBEC: AUCUN  
NOMBRE D'EMPLOYES AU CANADA: AUCUN  
\*\* ACTIVITES 7512 - - -  
EXPLOITANTS DE BATIMENTS NON RESIDENTIELS

(NUMERO DE LA PROCHAINE PAGE A AFFICHER)

FICH 002

CIBREQ

MATRICE → 1143182286

2364, RUE RICHELIEU

BEHOEIL QC J3G 2C9

DOSSIER NO: 2947-8948

ADMINISTRATEURS

\*\* PRESIDENT

PICARD, RAPHAEL  
5310, RUE JONCAIRE  
ST-HYACINTHE  
CODE POSTAL : J2S3W9

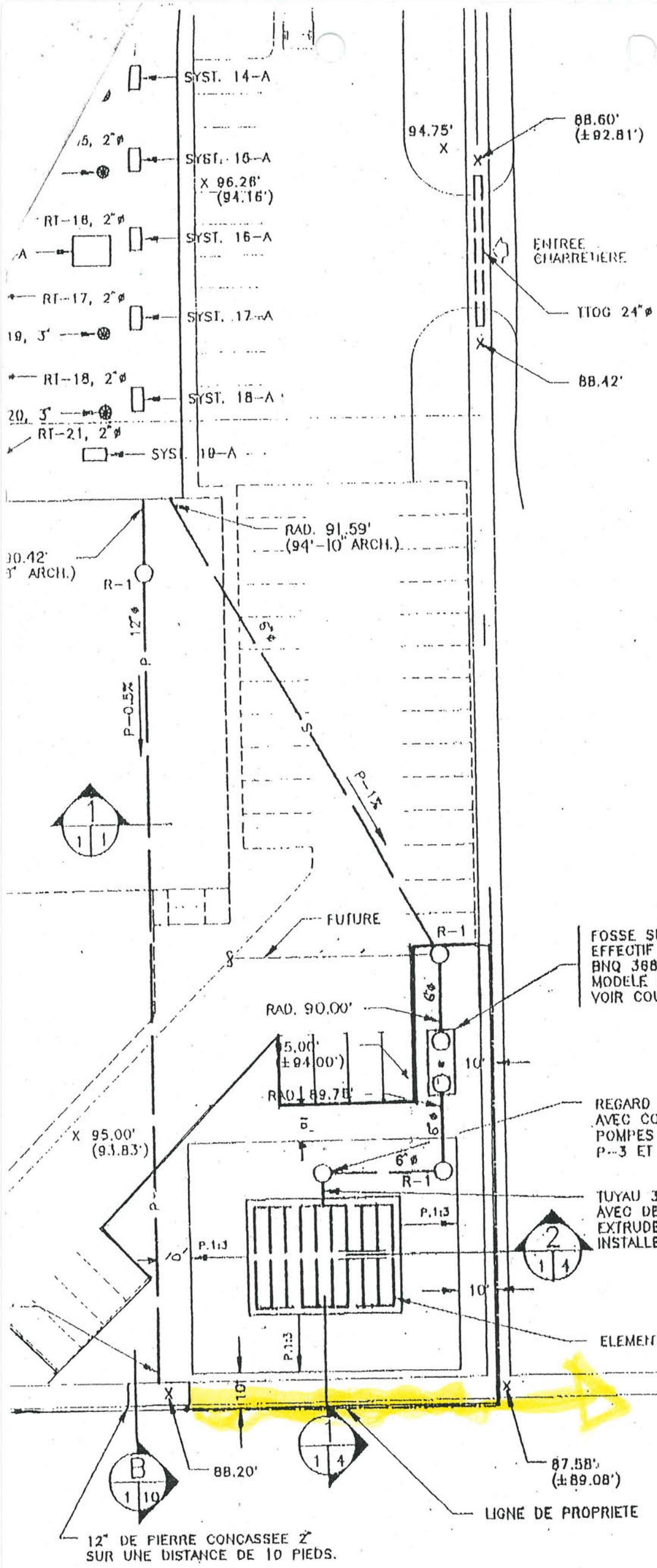
ADMINISTRATEURS

\*\* SECRETAIRE

PICARD, LOUISETTE CHAGNON  
5310, RUE JONCAIRE  
ST-HYACINTHE  
CODE POSTAL : J2S3W9

(NUMERO DE LA PROCHAINE PAGE A AFFICHER)

FICH 003



- ROUPPEL DE NEIGE
- CLAPET DE NON-RETOUR
- ROBINET SUR TUYAU
- EXTINCTEUR PORTABLE
- COMPTEUR D'EAU
- RAD.
- LAVABO DE TOILETTE
- C.A.-1
- BRANCHE (TYPE S)
- EMER DE COMPTOIR
- CHAUFFE-EAU (ELECTRIQUE)
- COLONNE PLUVIEUSE
- COLONNE D'EGOUT
- COLONNE D'EGOUT
- CLAPET D'AIR
- ROBINET D'ISOLATION AU PANNEAU D'EGOUT
- RACCORD SIMON

FOSSE SEPTIQUE MONOBLOC, VOLUME EFFECTIF DE 438.25 PI<sup>3</sup> (12.41 m<sup>3</sup>)  
 BNQ 3680-510, 3680-901  
 MODELE F-3300 DE "GOSSELIN"  
 VOIR COUPE (3) SUR PLAN M-4.

REGARD D'EGOUT TYPE R-2  
 AVEC COUVERCLE ETANCHE c/d  
 POMPES ELEVATOIRES SUBMERSIBLES  
 P-3 ET P-4.

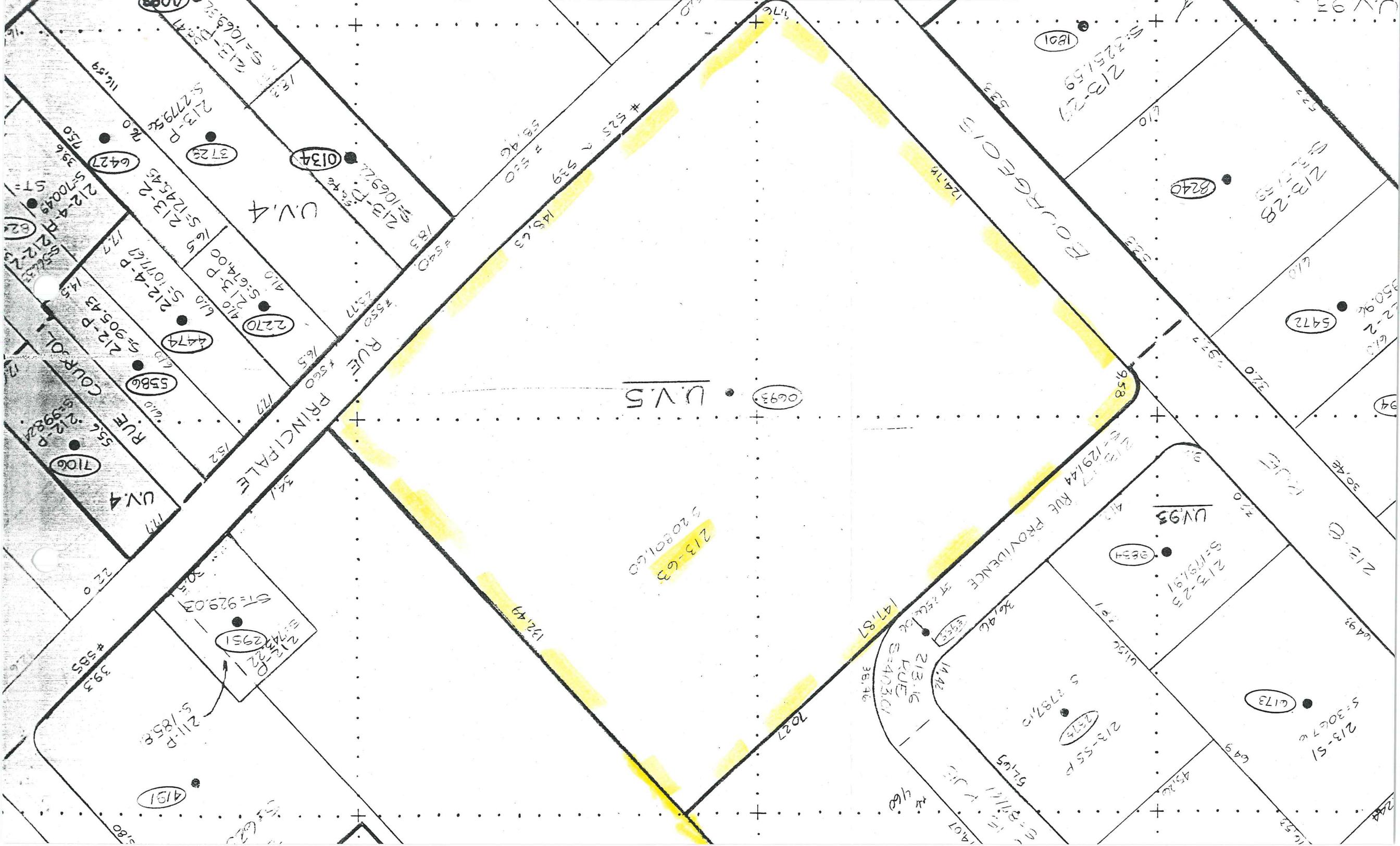
TUYAU 3" PROTEGE CONTRE LE GEL  
 AVEC DE L'ISOLANT RIGIDE (POLYSTYRENE  
 EXTRUDE) DE 48" x 2" D'EPaisseur  
 INSTALLE AU DESSUS DU TUYAU.

ELEMENT EPURATEUR 40' x 31'

*PLAN CORRIGE*  
 — Nouvelle aire  
 gazonnée

12" DE PIERRE CONCASSEE 2"  
 SUR UNE DISTANCE DE 10 PIEDS.

LIGNE DE PROPRIETE



U.V.4

U.V.5

U.V.93

213-63  
S=208011.60

213-28  
213-29  
213-25  
213-23  
213-21  
213-20  
213-19  
213-18  
213-17  
213-16  
213-15  
213-14  
213-13  
213-12  
213-11  
213-10  
213-9  
213-8  
213-7  
213-6  
213-5  
213-4  
213-3  
213-2  
213-1  
212-2  
212-1  
212-0  
211-2  
211-1  
211-0  
210-2  
210-1  
210-0  
209-2  
209-1  
209-0  
208-2  
208-1  
208-0  
207-2  
207-1  
207-0  
206-2  
206-1  
206-0  
205-2  
205-1  
205-0  
204-2  
204-1  
204-0  
203-2  
203-1  
203-0  
202-2  
202-1  
202-0  
201-2  
201-1  
201-0  
200-2  
200-1  
200-0  
199-2  
199-1  
199-0  
198-2  
198-1  
198-0  
197-2  
197-1  
197-0  
196-2  
196-1  
196-0  
195-2  
195-1  
195-0  
194-2  
194-1  
194-0  
193-2  
193-1  
193-0  
192-2  
192-1  
192-0  
191-2  
191-1  
191-0  
190-2  
190-1  
190-0  
189-2  
189-1  
189-0  
188-2  
188-1  
188-0  
187-2  
187-1  
187-0  
186-2  
186-1  
186-0  
185-2  
185-1  
185-0  
184-2  
184-1  
184-0  
183-2  
183-1  
183-0  
182-2  
182-1  
182-0  
181-2  
181-1  
181-0  
180-2  
180-1  
180-0  
179-2  
179-1  
179-0  
178-2  
178-1  
178-0  
177-2  
177-1  
177-0  
176-2  
176-1  
176-0  
175-2  
175-1  
175-0  
174-2  
174-1  
174-0  
173-2  
173-1  
173-0  
172-2  
172-1  
172-0  
171-2  
171-1  
171-0  
170-2  
170-1  
170-0  
169-2  
169-1  
169-0  
168-2  
168-1  
168-0  
167-2  
167-1  
167-0  
166-2  
166-1  
166-0  
165-2  
165-1  
165-0  
164-2  
164-1  
164-0  
163-2  
163-1  
163-0  
162-2  
162-1  
162-0  
161-2  
161-1  
161-0  
160-2  
160-1  
160-0  
159-2  
159-1  
159-0  
158-2  
158-1  
158-0  
157-2  
157-1  
157-0  
156-2  
156-1  
156-0  
155-2  
155-1  
155-0  
154-2  
154-1  
154-0  
153-2  
153-1  
153-0  
152-2  
152-1  
152-0  
151-2  
151-1  
151-0  
150-2  
150-1  
150-0  
149-2  
149-1  
149-0  
148-2  
148-1  
148-0  
147-2  
147-1  
147-0  
146-2  
146-1  
146-0  
145-2  
145-1  
145-0  
144-2  
144-1  
144-0  
143-2  
143-1  
143-0  
142-2  
142-1  
142-0  
141-2  
141-1  
141-0  
140-2  
140-1  
140-0  
139-2  
139-1  
139-0  
138-2  
138-1  
138-0  
137-2  
137-1  
137-0  
136-2  
136-1  
136-0  
135-2  
135-1  
135-0  
134-2  
134-1  
134-0  
133-2  
133-1  
133-0  
132-2  
132-1  
132-0  
131-2  
131-1  
131-0  
130-2  
130-1  
130-0  
129-2  
129-1  
129-0  
128-2  
128-1  
128-0  
127-2  
127-1  
127-0  
126-2  
126-1  
126-0  
125-2  
125-1  
125-0  
124-2  
124-1  
124-0  
123-2  
123-1  
123-0  
122-2  
122-1  
122-0  
121-2  
121-1  
121-0  
120-2  
120-1  
120-0  
119-2  
119-1  
119-0  
118-2  
118-1  
118-0  
117-2  
117-1  
117-0  
116-2  
116-1  
116-0  
115-2  
115-1  
115-0  
114-2  
114-1  
114-0  
113-2  
113-1  
113-0  
112-2  
112-1  
112-0  
111-2  
111-1  
111-0  
110-2  
110-1  
110-0  
109-2  
109-1  
109-0  
108-2  
108-1  
108-0  
107-2  
107-1  
107-0  
106-2  
106-1  
106-0  
105-2  
105-1  
105-0  
104-2  
104-1  
104-0  
103-2  
103-1  
103-0  
102-2  
102-1  
102-0  
101-2  
101-1  
101-0  
100-2  
100-1  
100-0  
99-2  
99-1  
99-0  
98-2  
98-1  
98-0  
97-2  
97-1  
97-0  
96-2  
96-1  
96-0  
95-2  
95-1  
95-0  
94-2  
94-1  
94-0  
93-2  
93-1  
93-0  
92-2  
92-1  
92-0  
91-2  
91-1  
91-0  
90-2  
90-1  
90-0  
89-2  
89-1  
89-0  
88-2  
88-1  
88-0  
87-2  
87-1  
87-0  
86-2  
86-1  
86-0  
85-2  
85-1  
85-0  
84-2  
84-1  
84-0  
83-2  
83-1  
83-0  
82-2  
82-1  
82-0  
81-2  
81-1  
81-0  
80-2  
80-1  
80-0  
79-2  
79-1  
79-0  
78-2  
78-1  
78-0  
77-2  
77-1  
77-0  
76-2  
76-1  
76-0  
75-2  
75-1  
75-0  
74-2  
74-1  
74-0  
73-2  
73-1  
73-0  
72-2  
72-1  
72-0  
71-2  
71-1  
71-0  
70-2  
70-1  
70-0  
69-2  
69-1  
69-0  
68-2  
68-1  
68-0  
67-2  
67-1  
67-0  
66-2  
66-1  
66-0  
65-2  
65-1  
65-0  
64-2  
64-1  
64-0  
63-2  
63-1  
63-0  
62-2  
62-1  
62-0  
61-2  
61-1  
61-0  
60-2  
60-1  
60-0  
59-2  
59-1  
59-0  
58-2  
58-1  
58-0  
57-2  
57-1  
57-0  
56-2  
56-1  
56-0  
55-2  
55-1  
55-0  
54-2  
54-1  
54-0  
53-2  
53-1  
53-0  
52-2  
52-1  
52-0  
51-2  
51-1  
51-0  
50-2  
50-1  
50-0  
49-2  
49-1  
49-0  
48-2  
48-1  
48-0  
47-2  
47-1  
47-0  
46-2  
46-1  
46-0  
45-2  
45-1  
45-0  
44-2  
44-1  
44-0  
43-2  
43-1  
43-0  
42-2  
42-1  
42-0  
41-2  
41-1  
41-0  
40-2  
40-1  
40-0  
39-2  
39-1  
39-0  
38-2  
38-1  
38-0  
37-2  
37-1  
37-0  
36-2  
36-1  
36-0  
35-2  
35-1  
35-0  
34-2  
34-1  
34-0  
33-2  
33-1  
33-0  
32-2  
32-1  
32-0  
31-2  
31-1  
31-0  
30-2  
30-1  
30-0  
29-2  
29-1  
29-0  
28-2  
28-1  
28-0  
27-2  
27-1  
27-0  
26-2  
26-1  
26-0  
25-2  
25-1  
25-0  
24-2  
24-1  
24-0  
23-2  
23-1  
23-0  
22-2  
22-1  
22-0  
21-2  
21-1  
21-0  
20-2  
20-1  
20-0  
19-2  
19-1  
19-0  
18-2  
18-1  
18-0  
17-2  
17-1  
17-0  
16-2  
16-1  
16-0  
15-2  
15-1  
15-0  
14-2  
14-1  
14-0  
13-2  
13-1  
13-0  
12-2  
12-1  
12-0  
11-2  
11-1  
11-0  
10-2  
10-1  
10-0  
9-2  
9-1  
9-0  
8-2  
8-1  
8-0  
7-2  
7-1  
7-0  
6-2  
6-1  
6-0  
5-2  
5-1  
5-0  
4-2  
4-1  
4-0  
3-2  
3-1  
3-0  
2-2  
2-1  
2-0  
1-2  
1-1  
1-0  
0-2  
0-1  
0-0

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200

DATE DE RÉDACTION : Le 12 septembre 1997

**1. IDENTIFICATION**

. DATE D'INSPECTION : 97/05/14

Visite #1

HEURE :

- Arrivée no. 1 : 10h05

- Départ no. 1 : 11h25

. INSPECTEUR / INSPECTRICE :

Roger D'Astous

. ACCOMPAGNÉ(E) DE :

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

460, rue Principale  
Saint-Amable, Qc JOL 1N0  
tél.: (514) 922-4955

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Centre commercial Saint-Amable  
Lots 213-46 et 213-47  
Cadastre, Paroisse de Sainte-Julie  
525, rue Principale  
Saint-Amable, Qc JOL 1N0

Gestion Chagnon-Picard Inc  
2364, rue Richelieu  
Béloeil QC J3G 2C9  
tél.: (514) 649-2053

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui  non  n/a

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

Municipalité de Saint-Amable  
A/S **Articles 53-54 de la L.A.D.**  
460, rue Charbonneau  
Saint-Amable, Qc JOL 1N0

tél.: (514) 922-4955

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNES

RENCONTRÉES : n/a

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS  CROQUIS  PLANS  CARTES   
Nombre: 6 1 No: No:

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES  1. Double des photographies et négatif provenant de  
PRÉCISEZ l'inspection du 14 mai 1997 au "Centre  
Commercial Carrefour Bourgeois" de la  
municipalité de Saint-Amable.

. BUTS : Vérifier s'il y a toujours des rejets des eaux usées au Centre Commercial  
Carrefour Bourgeois situé au 525 rue Principale à Saint-Amable.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200

DATE DE RÉDACTION : Le 12 septembre 1997

### 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors d'une inspections le 14 mai 1997, au 525 rue Principale à la municipalité de Saint-Amable, Roger D'Astous a rencontré le Articles 53-54 de la L.A.D. M. Articles 53-54 de directeur du Service de l'urbanisme et inspecteur à cette municipalité.

Sommairement le "Centre commercial Carrefour Bourgeois" à Saint-Amable est un immeuble spécialisé dans la location de surface pour des magasins et boutiques tels que pharmacie (Famili-prix), alimentation etc.

Selon les informations fournies pour la demande de certificat autorisation en 1992, on retrouve à ce centre commercial une installation septique d'une capacité de 11100 litres par jour. Cette installation septique se compose d'une fosse septique de 12,41 mètres cubes, un poste de pompage d'un volume effectif 294.3 litres avec deux (2) pompes submersibles de 0,5 HP d'une capacité de 2,5 litres par seconde à 11,3 mètre de tête et d'un élément épurateur hors-sol d'une superficie de 115,24 mètres carrés sans effluent (voir les photographies no. 1, no. 2 et le schéma).

Les 14 mai 1996, M. Roger D'Astous a constaté les mêmes anomalies que lors de la dernière inspection du 12 et 13 décembre 1996 à l'installation septique situé aux Lots 213-46 et 213-47 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie à la municipalité de Saint-Amable.

Roger D'Astous a reconstaté la présence d'endroits spongieux et des traces des résurgences d'eaux usées près ou au fossé limitrophe de cette propriété. Des odeurs d'eaux usées septiques était toujours perceptibles et la couleur des eaux usées retrouvées au fossé, nous démontre l'existence d'une contamination par les eaux usées de l'environnement (voir les photographies no. 3, no. 4, no. 5, no. 6 et le croquis).

Ainsi le 14 mai 1997, j'ai encore retrouvé la présence de signes du mauvais fonctionnement de l'installation septique utilisé par les locataires du "Centre Commercial Carrefour Bourgeois", au 525 rue Principale de la municipalité de Saint-Amable, au Lots 213-46 et 213-47 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie à la municipalité de Saint-Amable.

**RAPPORT D'INSPECTION**

N/RÉF. : G-7330-16-01-0063200

DATE DE RÉDACTION : Le 12 septembre 1997

**3. CONCLUSION**

L'installation septique qui se retrouve à l'arrière du 525 rue Principale situé sur les Lots 213-46 et 217-47 est toujours déficiente et provoque des rejets d'eaux usées dans l'environnement.

La compagnie "Gestion Chagnon-Picard Inc", propriétaire du "Centre Commercial Carrefour Bourgeois", des bâtiments et des terrains (Lots 213-46 et 213-47) à la municipalité de Saint-Amable contrevient à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q. c. Q-2)

**4. RECOMMANDATION(S)**

Transférer le dossier du rejets d'eaux usées dans l'environnement causé par l'installation septique du "Centre Commercial Carrefour Bourgeois", (Lots 213-46 et 213-47) à la municipalité de Saint-Amable à l'analyse car la compagnie "Gestion Chagnon-Picard Inc" a fait produire le plan des correctifs et les plans et devis par M. Raymond Julien ing.

**5. VÉRIFICATION**

- RÉDIGÉ PAR : Roger D'Astous *Roger D'Astous* DATE : Le 12 septembre 1997

- VÉRIFIÉ PAR : Jean-Marc Levesque *JM* DATE : 97-09-25

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

*demande d'abandonner sentree 15 sept.*  
*appel à venir pour fin nov 97*





Photo #: 1 Date: 97/05/14

Identification : LOTS  
P-213-46 et P-213-47

Municipalité: SAINTE-AMABLE

Note: VUE DE FACE  
DU TABLEAU DE  
CONTROLE DU POSTE  
DE POMPAGE A  
L'INSTALLATION  
SEPTIQUE



Photo #: 2 Date: 97/05/14

Identification : LOTS  
P-213-46 et P-213-47

Municipalité: SAINTE-AMABLE

Note: VUE LATÉRALE  
DE LA RESURGENCE  
PROVENANT DE  
L'INSTALLATION  
SEPTIQUE DU CARREFOUR  
BOURGEOIS



Photo #: 3 Date: 97/05/14

Identification : LOTS  
P-213-46 et P-213-47

Municipalité: SAINTE-AMABLE

Note: VUE DE DESSUS  
DE LA ZONE  
PRINCIPALE OU  
ON RETROUVE  
DES RESURGENCES



Roger D'A...



Photo #: 4 Date: 97/05/14  
 Identification : LOTS  
P-213-46 & P-213-47  
 Municipalité: \_\_\_\_\_  
SAINT - AMABLE  
 Note: VUE DE FACE  
DE LA ZONE PRIN-  
CIPALE OÙ ON  
RETROUVE DES RÉ-  
SURGENTES À L'INS-  
TALLATION SEPTIQUE



Photo #: 5 Date: 97/05/14  
 Identification : LOTS  
P-213-46 & P-213-47  
 Municipalité: \_\_\_\_\_  
SAINT - AMABLE  
 Note: VUE LATÉRALE  
D'UN DES TUYAUX  
OU ON A RETROUVE  
DES REJETS DE  
CONTAMINANTS  
DANS L'ENVIRONNEMENT



Photo #: 6 Date: 97/05/14  
 Identification : LOTS  
P-213-46 & P-213-47  
 Municipalité: \_\_\_\_\_  
SAINT - AMABLE  
 Note: VUE LATÉRALE  
DE L'ÉCOULEMENT  
DES EAUX USÉES  
EN PROVENANCE  
DE L'INSTALLATION  
SEPTIQUE





Longueuil, le 7 novembre 1997

**AUTORISATION**  
**(article 32)**

---

Gestion Chagnon et Picard inc.  
525, rue Principale  
Saint-Amable QC J0L 1N0

N/Réf. : G-7330-16-01-0081800  
1144286

Objet : Traitement des eaux usées pour un centre commercial

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 12 septembre 1997, reçue le 15 septembre 1997 et complétée le 7 novembre 1997, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R. Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'une installation septique comprenant un élément épurateur de type filtre intermittent à recirculation à base de textile d'une dimension de 14,7 m par 1,36 m, de quatre tranchées d'évacuation avec chambres d'infiltration et d'un réservoir de mélange et de dosage;

Les travaux se situent sur une partie du lot 213, cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, municipalité de Saint-Amable, municipalité régionale de comté Lajemmerais.



**AUTORISATION**  
**(article 32)**

---

-2-

N/Réf. G-7330-16-01-0081800  
1144286

Le 7 novembre 1997

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Plans 80-9770-1 à 80-9770-3, "Réfection du système de traitement des eaux usées", Gestion Chagnon et Picard inc., Articles 23-24 L.A.D.  
Articles 23-24 L.A.D., signés et scellés par Articles 53-54 de la L.A.D.  
Articles 53-54 de la L.A.D. M. ing., 3 septembre 1997;
- Demande d'autorisation de Articles 53-54 de la L.A.D., ing., M. ing.,  
Articles 23-24 L.A.D., 12 septembre 1997, concernant le traitement des eaux usées pour un centre commercial;
- Lettre de Articles 53-54 de la L.A.D. M. ing., Articles 23-24 L.A.D.,  
15 octobre 1997, adressée au MEF, concernant des précisions sur le projet de traitement des eaux usées;
- Document par télécopieur, 8 pages, envoyé par Articles 53-54 de la L.A.D.  
Articles 53-54 de la L.A.D., ing. M.Sc.A., Articles 23-24 L.A.D. inc., 29 octobre 1997,  
concernant les engagements du consultant;
- Document par télécopieur, 2 pages, envoyé par Articles 53-54 de la L.A.D.  
Articles 53-54 de la L.A.D., ing. M.Sc.A., Articles 23-24 L.A.D., 6 novembre 1997,  
concernant les caractéristiques du système de traitement;
- Lettre de Articles 53-54 de la L.A.D. ing., M. ing., Articles 23-24 L.A.D.,  
7 novembre 1997, adressée au MEF, concernant les engagements du propriétaire et la garantie au projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/SP/sp

Pierre Robert  
Directeur régional par intérim  
de la Montérégie

Nb intervention: 300471631

Marcotte, Michelle

De: **Articles 53-54 de la L.A.D.**

Envoyé: 21 juillet 2014 07:46

À: Marcotte, Michelle

Objet: iga St-Amable

1147 700  
St-amable

Bonjour,

ci-joint le rapport de rejet d'IGA St-Amable

bonne journée,

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

Service Commercial et Industriel



ZERO-C | 800 Jean-Neveu | Longueuil, QC, J4G 2M1 | Canada  
c. +1 514 238 0833 | t. +1 514 789 0456 ext 137 | f. +1 450 674 5330  
e. mhooper@zero-c.com | w. <http://www.zero-c.com>

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Le contenu de cet envoi est CONFIDENTIEL et à l'usage du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire ou la personne chargée de remettre cet envoi au destinataire, vous n'êtes pas autorisé à copier, distribuer ou divulguer son contenu à une personne autre que le destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez communiquer avec l'expéditeur et détruire immédiatement le message et les fichiers joints.

CONFIDENTIALITY WARNING This e-mail is CONFIDENTIAL. If you are not the intended recipient or the person designated to distribute them to the recipient, you are not authorized to copy or divulgate the content of this message to another person then the recipient. If you receive this email by mistake, please advise the sender and destroy this message and all documents attached.

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

Service Commercial et Industriel



**VISITEZ NOTRE NOUVEAU SITE WEB!  
CHECK OUT OUR NEW WEBSITE!**

ZERO-C | 800 Jean-Neveu | Longueuil, QC, J4G 2M1 | Canada  
c. +1 514 238 0833 | t. +1 514 789 0456 ext 137 | f. +1 450 674 5330  
e. mhooper@zero-c.com | w. <http://www.zero-c.com>

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Le contenu de cet envoi est CONFIDENTIEL et à l'usage du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire ou la personne chargée de remettre cet envoi au destinataire, vous n'êtes pas autorisé à copier, distribuer ou divulguer son contenu à une personne autre que le destinataire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez communiquer avec l'expéditeur et détruire immédiatement le message et les fichiers joints.

CONFIDENTIALITY WARNING This e-mail is CONFIDENTIAL. If you are not the intended recipient or the person designated to distribute them to the recipient, you are not authorized to copy or divulgate the content of this message to another person then the recipient. If you receive this email by mistake, please advise the sender and destroy this message and all documents attached.



Merci de considérer l'environnement avant d'imprimer ce courriel | Please consider the environment before printing this email. Thank you

2014-07-28

COPIE

### Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

<b>1</b>	<b>Date du rejet</b>
DATE	17 Juillet 2014

<b>2</b>	<b>Localisation du rejet</b>
ADRESSE	IGA St-AMABLE
VILLE	525 Principale ST-AMABLE

<b>3</b>	<b>Nature du rejet</b>
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	Liquide <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> GAZEUX <sup>2</sup> <input checked="" type="checkbox"/>
TYPE D'HALOCARBURE <sup>3</sup>	CO <sub>2</sub>

<b>4</b>	<b>Quantité rejetée estimée</b>
QUANTITÉ	68 KG

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

<b>5</b>	<b>Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>
	RACK CO <sub>2</sub>
	Précisez la cause du rejet: Fuite SUR RESERVOIR DE GAUCHE - 2 <sup>e</sup> Bouchon A PARTIR DU BAS
	Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil: serrier Bouchon

<sup>1</sup> AVISEZ SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFO, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom du signataire (caractères d'imprimerie)

Date

21-7-14



1151900  
St-Hilaire



**FAX**

Articles 53-54 de la L.A.D.

A: M. Jean Gigué De: [Redacted]  
 Compagnie: Msi Environnement Heure: 8:09  
 # de Fax: 928-7625 Date: 14-12-11  
 Pages: 2 # de Tél.: 450-674-2132 x237

Commentaire  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaire: Ref: Rapport de Rejet  
Impair! ajustement de charge

Ci-joint rapport de rejet (ajustement)  
de charge pour TCA et Constant.

Bonne nuit

Articles 53-54 de la L.A.D.



Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec

### Rapport de rejet d'un halocarbure

Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

**1 Date du rejet**

DATE 13 Decembre 2011

**2 Localisation du rejet** 16A St-Constant

ADRESSE 400 Route 132

VILLE St-Constant

**3 Nature du rejet**

ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE LIQUIDE  GAZEUX

TYPE D'HALOCARBURE R-22

**4 Quantité rejetée estimée**

QUANTITÉ 114 kg

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 20 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 24 HEURES SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

**5 Rapport de rejet de plus de 50 kg**

Précisez la cause du rejet:  
Ajustement de charge suite à la fuite du 9 Decembre 2011

Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil:

<sup>1</sup> AVISER SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.  
<sup>2</sup> AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.  
<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HFC, HFO, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HFC-134a, HFO-123, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D. Articles 53-54 de la L.A.D.

Signature de la personne autorisée Date 14-12-11

1147700  
st-andre

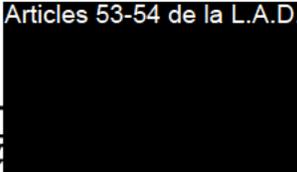
**TÉLÉCOPIE - FAX**

Date : 7-3-12 Heure: 13:43



MAÎTRE DE VOS DEGRÉS

Articles 53-54 de la L.A.D.

A: M. Jason Gilead De:   
Compagnie: Mis. Environnement  
# Télécopieur: 928-7625  
# Téléphone: 514-789-0456 x137

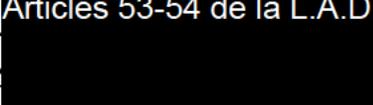
Commentaire  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires : Ref: Rapport de Rejet (ajustement de charge)

Bonjour!

Voici joint rapport de rejet d'16A  
ST-AMABHe (ajustement de charge)

Bon après-midi

Articles 53-54 de la L.A.D.  




800 Jean-Niveau, Longueuil, J4G 2M1, Qc, Canada  
T: 514 789 0456 | 1 855 789 0456 | F: 450 674 1158

RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION | VENTILATION  
www.zero-c.com

Licence R.B.Q: 1202-9484-35

Depuis 1969

Développement durable,  
Environnement  
et Forêts

Québec

### Rapport de rejet d'un halocarbure Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

**1** Date du rejet

DATE 5 FEVRIER 2012

**2** Localisation du rejet 16A ST-AMABLE

ADRESSE 525 Rue PRINCIPALE

VILLE ST-AMABLE

**3** Nature du rejet

ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE LIQUIDE  GAZEUX

TYPE D'HALOCARBURE R-22

**4** Quantité rejetée estimée

QUANTITÉ 71 kg

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 21 JOURS SUIVANT LA FIN DES RÉCIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

**5** Rapport de rejet de plus de 50 kg

Précisez la cause du rejet :  
A JUSTEMENT DE CHARGE

Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil :

<sup>1</sup> AVISER SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.  
<sup>2</sup> AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.  
<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D.      Articles 53-54 de la L.A.D.

\_\_\_\_\_  
Nom du signataire (caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne signataire

7-3-12  
Date



MAÎTRE DE VOS DEGRÉS

TÉLÉCOPIE - FAX

Date : 7-3-12 Heure: 16:48

1147700  
St-Amable

Articles 53-54 de la L.A.D.

A: M. Jean Guindé De: [Redacted]  
Compagnie: Ministère Environnement  
# Télécopieur: 928-7625  
# Téléphone: 514-789-0456 x137

Commentaire  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires : Ref: Rapport de Rejet  
Bonne nuit!

Ceci joint le rapport de rejet d'16A  
St-Amable

Bonne nuit  
Articles 53-54 de la L.A.D.  
[Redacted]



800 Jean-Neveu, Longueuil, J4G 2M1, Qc, Canada  
T: 514 789 0456 | 1 855 789 0456 | F: 450 674 1158

RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION | VENTILATION  
www.zero-c.com

Licence R.B.Q. 1202-9484-35

Depuis 1969

Développement durable,  
Environnement  
et Forêt

Québec

### Rapport de rejet d'un halocarbure

Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

<b>1</b>	<b>Date du rejet</b>
DATE	7-MARS 2012
<b>2</b>	<b>Localisation du rejet</b>
ADRESSE	16A ST-AMABLE
VILLE	525 PRINCIPALE ST-AMABLE
<b>3</b>	<b>Nature du rejet</b>
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	LIQUIDE <input type="checkbox"/> GAZ <input checked="" type="checkbox"/>
TYPE D'HALOCARBURE <sup>1</sup>	R-22
<b>4</b>	<b>Quantité rejetée estimée</b>
QUANTITÉ	114 KG
SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 25 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 10 JOURS SUIVANT LA FIN DES RÉGIMATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.	
<b>5</b>	<b>Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>
Précisez la cause du rejet:	PACK [REDACTED] Articles 23-24 L.A.D.
	Problème mécanique: Rotahock du compresseur LT3 Défectueux
Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil:	CHANGER Rotahock

<sup>1</sup> AVISER SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.  
<sup>2</sup> AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.  
<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALON, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

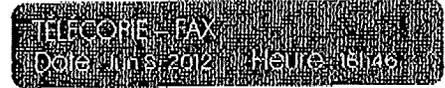
Articles 53-54 de la L.A.D. [REDACTED] Articles 53-54 de la L.A.D. [REDACTED]

[REDACTED] [REDACTED] Date 7-3-12



zero<sup>c</sup>

MAÎTRE DE VOS DEGRÉS



U47700  
ST-Araban

À : Jason Gilcard

Compagnie : mddep

No.# De Télécopieur : (450) 928-7625

No.# De Téléphone :

Nbre.Pages : 2 (incluant celle-ci)

Commentaires  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires :

Bonjour

Vous trouverez ci-joint la copie du rapport de rejet d'un halocarbure

Merci et bonne journée

Stéphanie Brière



Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec

## Rapport de rejet d'un halocarbure

Règlement sur les halocarbures (art. 13)

### Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

<b>1</b>	<b>Date du rejet</b>
DATE	8 Juin 2012
<b>2</b>	<b>Localisation du rejet</b>
ADRESSE	IGA St-Amande 525 Principale Qc. J2L 1N0
VILLE	St-Amande
<b>3</b>	<b>Nature du rejet</b>
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	
LIQUIDE <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>
GAZEUX <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>
TYPE D'HALOCARBURE <sup>3</sup>	
R-22	
<b>4</b>	<b>Quantité rejetée estimée</b>
QUANTITÉ	28. KG
SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.	
<b>5</b>	<b>Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>
Précisez la cause du rejet :	
Fuite dans évaporateur de bière	
Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil :	
souder le trou dans l'évaporateur sur le côté droit	

<sup>1</sup> AVISEZ SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom du signataire (caractères d'imprimerie)

Signature de la personne autorisée

Date

8/06/12



TÉLÉCOPIE - FAX

Date: 7-8-12 Heure: 7:48

1147200  
st-amable

MAÎTRE DE VOS DEGRÉS

Articles 53-54 de la L.A.D.

A: M. Jean Gélard De: [Redacted]

Compagnie: M. G. G. G. G. G.

# Télécopieur: 928-7625

# Téléphone: 514-789-0456 x137

Commentaire  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires: Ref. Rapport de rejet

Duquesne

Ci-joint rapport de rejet  
d' 16A St-AMABLE

Jean Gélard

Articles 53-54 de la L.A.D.  
[Redacted]



800 Jean-Niveau, Longueuil, J4G 2M1, Qc, Canada  
T: 514 789 0456 | 1 855 789 0456 | F: 450 674 1158

RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION | VENTILATION  
www.zero-c.com

licence R.B.Q. 1202-PJ84-33

Depuis 1969

Développement durable,  
Environnement  
et Forêt



# Rapport de rejet d'un halocarbure

Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

**1 Date du rejet**

DATE 4 août 2012

**2 Localisation du rejet** 16A St-AMABLE

ADRESSE 525 Principale

VILLE ST-AMABLE

**3 Nature du rejet**

ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE LIQUIDE  GAZEUX

TYPE D'HALOCARBURE R-22

**4 Quantité rejetée estimée**

QUANTITÉ 46 kg

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 25 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

**5 Rapport de rejet de plus de 50 kg**

Précisez la cause du rejet: Pack **Articles 23-24 L.A.D.**

Compteur 20-9C - Faute Contrôle Pression Pour FAN

Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil:

CHANGER CONTRÔLE A Pression

<sup>1</sup> AVISER DANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUS LES TYPES DE DFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, HP-39, etc.

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

Nom du signataire (caractères d'imprimerie)

Signature de la personne autorisée

7-8-12  
Date



MAÎTRE DE VOS DEGRÉS

TÉLÉCOPIE - FAX

Date : 20-8-12 Heure : 8:57

1147 700  
St-Amable

Articles 53-54 de la L.A.D.

A: *M. Jean Gélard* De: [Redacted]  
Compagnie: *M. Gélard*  
# Télécopieur: *928-7625*  
# Téléphone: *514-789-0456 x137*

Commentaire  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires :

*Bonjour!*  
*Ref: Rapport de Repet*  
*Ceci joint le rapport de repet*  
*d'16A St-Amable*  
*Bonne journée*

Articles 53-54 de la L.A.D.



800 Jean-Naveau, Longueuil, J4G 2M1, Qc, Canada  
T: 514 789 0456 | 1 855 789 0456 | R: 450 874 1158

RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION | VENTILATION  
www.zero-c.com

Licence R.B.Q. 1202-9484-35

Depuis 1969

Développement durable,  
Environnement  
et Forêt

Québec

### Rapport de rejet d'un halocarbure Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

**1 Date du rejet**

DATE 13 Aout 2012

**2 Localisation du rejet** 16A ST-AMABLE

ADRESSE 525 Principale

VILLE ST-AMABLE

**3 Nature du rejet**

ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE

Liquide?  GAZEUX?

TYPE D'HALOCARBURE? R-22

**4 Quantité rejetée estimée**

QUANTITÉ 114 KG

SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 20 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 20 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

**5 Rapport de rejet de plus de 50 kg**

Précisez la cause du rejet: PAUK **Articles 23-24 L.A.D.**

Contrôle Pression de VAN détecté dans Compteur #29C

Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil:

CHANGER le Contrôle

<sup>1</sup> AVISER SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-99, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom du signataire (caractères d'imprimerie)

Signature de la personne autorisée

20-8-12  
Date

1151900

# TÉLÉCOPIE - FAX

Date : 23-5-13 Heure : 12:19



MAÎTRE DE VOS DEGRÉS

Articles 53-54 de la L.A.D.

À : M. Jason Gélard De : [Redacted]

Compagnie : M. Environnement

# Télécopieur : 928-9625

# Téléphone : 514-789-0456 x137

Commentaire  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires : Ref: Rapport de rejet ajustement de charge

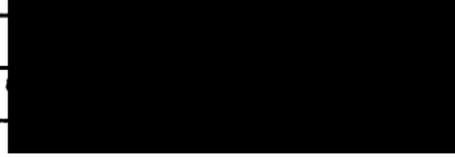
Dans

Ci-joint le rapport de rejet (ajustement de charge) pour

1 CoA St-Hilaire

Bon après-midi

Articles 53-54 de la L.A.D.



800 Jean-Nevau, Longueuil, J4G 2M1, Qc, Canada  
T: 514 789 0456 | 1 855 789 0456 | F: 450 674 1138

RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION | VENTILATION  
www.zero-c.com

Licence R.B.Q. 1202-9484-33

Depuis 1999

Développement durable  
Environnement  
et Parcs



### Rapport de rejet d'un halocarbure Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

**1 Date du rejet**

DATE 23 MAI 2013

**2 Localisation du rejet** IGA ST-HILAIRE

ADRESSE 345 BOUH. LAURIER

VILLE ST-HILAIRE

**3 Nature du rejet**

ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE LIQUIDE  GAZEUX

TYPE D'HALOCARBURE R-22

**4 Quantité rejetée estimée**

QUANTITÉ 43 KG

Si LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES MODIFICATIONS APPORTÉES, LES REMBOURSEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.

**5 Rapport de rejet de plus de 50 kg** PACK B.T. HUSSMAN

Précisez la cause du rejet :

Articles 23-24 de la L.A.D. s/n = Articles 23-24 de la L.A.D.

ADJUSTEMENT DE CHARGE suite A LA Fuite

Du 5 AVRIL 2013

Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil :

<sup>1</sup> AVISER SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.  
<sup>2</sup> AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.  
<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES REFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : GFC-12, HCFC-22, HFC-134a, NF-36, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 23-24 de la L.A.D. Articles 23-24 de la L.A.D.

Nom du signataire (caractères d'imprimerie) Signature de la personne autorisée Date 23-5-13



TÉLÉCOPIE - FAX

Date : 25-7-13 Heure: 16:42

MAÎTRE DE VOS DEGRÉS

1147200  
St-Amable

A: M. Jason Giliad De: Articles 53-54 de la L.A.D.

Compagnie: M. Environnement

# Télécopieur: 928-7625

# Téléphone: 514-789-0456 x 137

Commentaire     Réponse     Confidentiel     Urgent     Autre

Commentaires : Ref: Rapport de rejet

Bonjour!

Je joins le rapport de rejet  
d'16A ST-AMABLE

Bonne soirée

Articles 53-54 de la L.A.D.



800 Jean-Niveau, Longueuil, J4G 2M1, Qc, Canada  
T: 514 789 0456 | 1 855 789 0456 | F: 450 674 1158

RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION | VENTILATION  
www.zero-c.com

licence R.B.Q: 1202-9484-35

Depuis 1969

Développement durable,  
Environnement  
et Forêt



### Rapport de rejet d'un halocarbure Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

<b>1</b>	<b>Date du rejet</b>
DATE	24 Juillet 2013
<b>2</b>	<b>Localisation du rejet</b>
ADRESSE	16A St-AMABLE
VILLE	525, Rue Principale St-AMABLE
<b>3</b>	<b>Nature du rejet</b>
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	
LIQUIDE	<input type="checkbox"/>
GAZEUX	<input checked="" type="checkbox"/>
TYPE D'HALOCARBURE	
R-22	
<b>4</b>	<b>Quantité rejetée estimée</b>
QUANTITÉ	23 kg
<small>SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.</small>	
<b>5</b>	<b>Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>
Précisez la cause du rejet: <b>PACK</b> Articles 23-24 L.A.D.	
FITTING DU TRANSDUCER Haute Pression sur Drop leg ETAIT CRAQUEE	
Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil:	
CHANGER FITTING DE BRAS + TRANSDUCER Haute Pression sur Drop leg.	

<sup>1</sup> AVISER SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, R408, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom du signataire (caractères d'imprimerie)

Signature

Date

25-7-13



MAÎTRE DE VOS DEGRÉS

TÉLÉCOPIE - FAX

Date : 1-8-13 Heure : 17:53

1147200  
St-ambM

A: *M. Jason Leduc* De : **Articles 53-54 de la L.A.D.**  
 Compagnie : *Misc. Environnement*  
 # Télécopieur : *928-7625*  
 # Téléphone : *514-789-0456 x127*

Commentaire  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires : *Ref: Rapport de rejet*

*Bonjour!*

*Ci joint rapport de rejet  
(ajustement de charge) pour*

*16A St Amable*

*Bonne soirée*

**Articles 53-54 de la L.A.D.**



800 Jean-Neveu, Longueuil, J4G 2M1, Qc, Canada  
 T: 514 789 0456 | 1 855 789 0456 | P: 450 674 1158

RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION | VENTILATION  
 www.zero-c.com

Licence R.B.Q. 1202-9484-35

Depuis 1969



### Rapport de rejet d'un halocarbure Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

<b>1</b>	<b>Date du rejet</b>
DATE	1 <sup>er</sup> AOÛT 2013
<b>2</b>	<b>Localisation du rejet</b>
ADRESSE	16A ST-AMABLE
VILLE	525 PRINCIPALE ST-AMABLE
<b>3</b>	<b>Nature du rejet</b>
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	LIQUIDE <input type="checkbox"/> GAZEUX <input checked="" type="checkbox"/>
TYPE D'HALOCARBURE <sup>3</sup>	R-22
<b>4</b>	<b>Quantité rejetée estimée</b>
QUANTITÉ	141 kg
<small>LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES NOTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.</small>	
<b>5</b>	<b>Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>
Précisez la cause du rejet :	PACK Articles 53-54 de la L.A.D.
Ajustement de CHARGE suite à la Fuite du 24 Juillet	
Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil :	

<sup>1</sup> AVEZ-LEZ DANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.  
<sup>2</sup> AVEZ-LEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 30 JOURS SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.  
<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE DFO, HALONS, HCFD, HFC, PFO ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : DFO-12, HCFD-12, HFC-134a, MF-2L, ETC...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :  
 Articles 53-54 de la L.A.D.      Articles 53-54 de la L.A.D.  
 Nom du signataire (caractères d'imprimerie)      Date 1-8-13



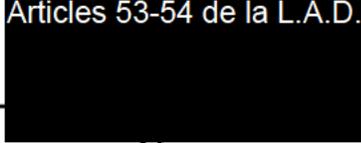
MAÎTRE DE VOS DEGRÉS

TÉLÉCOPIE - FAX

Date : 25-10-13 Heure : 9:17

Articles 53-54 de la L.A.D.

1147200  
secondote

A: M. Jean Guind De:   
Compagnie: M. J. J. J. J.  
# Télécopieur: 928-7625  
# Téléphone: 514-789-0456 x137

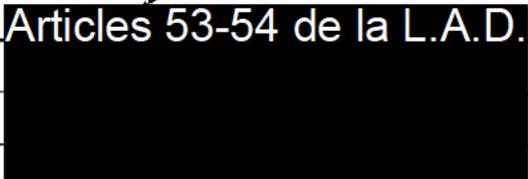
Commentaire  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires : Ref: Rapport de Rejet  
ajustement de charge

Bonjour!

Ci-joint rapport de Rejet  
(ajustement de charge) pour le  
IGA St-Amable

Bonne journée

Articles 53-54 de la L.A.D.  




Développement durable,  
Environnement  
et Forêt

Québec

### Rapport de rejet d'un halocarbure Règlement sur les halocarbures (art. 13)

## Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg

<b>1</b>	<b>Date du rejet</b>
DATE	25 octobre 2013
<b>2</b>	<b>Localisation du rejet</b>
ADRESSE	16A St-AMABHE
VILLE	525 Principale ST-AMABHE
<b>3</b>	<b>Nature du rejet</b>
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	
LICQUIDE <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>
GAZEUX <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>
TYPE D'HALOCARBURE <sup>3</sup>	
R-22	
<b>4</b>	<b>Quantité rejetée estimée</b>
QUANTITÉ	57 kg
<small>SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ COMMUNIQUER AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 24 JOURS SUIVANT LA FIN DES NOTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.</small>	
<b>5</b>	<b>Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>
Précisez la cause du rejet :	
Usure # Articles 23-24 L.A.D. Articles 23-24 L.A.D.	
A Justement Charge	
Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil :	

<sup>1</sup> AVISER SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISER LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-99, 570...

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom du signataire (caractères d'imprimerie)

Signature de la personne autorisée

Date

28-10-13



zero<sup>c</sup>

MAÎTRE DE VOS DEGRÉS



1147 700  
St-ambroise

À: Jason Gilcard

Compagnie: mddep

No.# De Télécopieur: (450) 928-7625

No.# De Téléphone: (560) 928-7607

Nbre.Pages: 2 (incluant celle-ci)

Commentaires  Réponse  Confidentiel  Urgent  Autre

Commentaires:

Document pour un rejet d'un d'halocarbure

Stéphanie Brière



800 Jean-Neveu, Longueuil, J4G 2M1, Qc, Canada  
T: 514 709 0456 | 1 855 709 0456 | F: 450 674 1158

RÉFRIGÉRATION | CLIMATISATION | VENTILATION  
www.zero-c.com

Licence R.B.Q. 1202-9484-35

Depuis 1969

Développement durable,  
Environnement  
et Parcs

Québec

**Rapport de rejet d'un halocarbure**  
Règlement sur les halocarbures (art. 13)

**Rejet dans l'environnement de plus de 25 kg**

<b>1</b>	<b>Date du rejet</b>
DATE	4 Juin 2012
<b>2</b>	<b>Localisation du rejet</b>
ADRESSE	IGA St-Amable 525 Principale Qc. J0L 1N0
VILLE	St-Amable
<b>3</b>	<b>Nature du rejet</b>
ÉTAT PHYSIQUE DE L'HALOCARBURE	
	LIQUIDE <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> GAZEUX <sup>2</sup> <input checked="" type="checkbox"/>
TYPE D'HALOCARBURE <sup>3</sup>	
	R-22
<b>4</b>	<b>Quantité rejetée estimée</b>
QUANTITÉ	57 kg
SI LA QUANTITÉ D'HALOCARBURE REJETÉE EXCÈDE 50 KG, VEUILLEZ SOUMETTRE AU BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE, DANS LES 30 JOURS SUIVANT LA FIN DES RECTIFICATIONS APPORTÉES, LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS LA SECTION 5.	
<b>5</b>	<b>Rapport de rejet de plus de 50 kg</b>
Précisez la cause du rejet :	
Fuite Shell and Tube	
Fuite valve accès et valve accès à l'huile	
Décrivez sommairement les modifications ou les corrections apportées au système ou à l'appareil :	
Seler avec caps shell and tube cap serrer	
valve accès changer valve d'accès à l'huile resserre	

<sup>1</sup> AVISEZ SANS DÉLAI LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE.

<sup>2</sup> AVISEZ LE BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE MOMENT DE LA CONSTATATION DU REJET.

<sup>3</sup> TOUTS LES TYPES DE CFC, HALONS, HCFC, HFC, PFC ET LES RÉFRIGÉRANTS VENDUS SOUS UNE MARQUE DE COMMERCE. EXEMPLES : CFC-12, HCFC-22, HFC-134a, MP-39, ETC...

J'affirme que les renseignements fournis dans ce rapport sont exacts :

Articles 53-54 de la L.A.D.

Articles 53-54 de la L.A.D.

Nom du signataire (caractères d'imprimerie)

Signature de la personne autorisée

Date

4 Juin 2012